

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 19 novembre 2020 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

20/076/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES - Attribution de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens 2020 - Approbation de conventions - Exercice 2020.

20-35990-DASA

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'action créée par la Ville de Marseille « Projet Jeunes Citoyens » pour encourager et valoriser les initiatives citoyennes des jeunes marseillais de 12 à 18 ans, public traditionnel inscrit dans des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), plus connus sous le vocable de centres de loisirs.

Ce dispositif soutient les projets révélant la sociabilité, la générosité, l'esprit de solidarité et l'envie de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie desdits jeunes.

Dans ce but, un appel à projets est lancé, destiné aux associations encadrantes locales et représentatives, gestionnaires ou non d'équipements sociaux. Concernant les structures gestionnaires de centres sociaux, le public bénéficiaire est celui des Accueils de Mineurs.

Ensuite, après le passage devant un jury composé de personnalités représentatives du domaine social, éducatif et jeunesse, les projets lauréats bénéficient d'une aide à la réalisation.

Les associations proposées dans le cadre de cette délibération ont donc déposé un projet, complémentaire de leurs actions jeunesse et répondant à un cahier des charges articulé autour de 2 volets :

- une action citoyenne qui concrétise l'engagement volontaire et la participation active des jeunes à la prise en compte de problèmes sociaux et environnementaux,

- une action éducative conçue comme un aboutissement des efforts fournis et pouvant revêtir diverses formes (stages, chantiers-jeunes, séjours).

Les projets ayant satisfait aux critères de sélection ont été présentés par les jeunes eux-mêmes, le 30 septembre 2020, devant un jury qui les a retenus.

Aussi, est-il aujourd'hui proposé d'accorder, conformément au tableau, ci-joint, aux associations lauréates une subvention pour un montant de 58 000 Euros dont 12 000 Euros pour des associations du Secteur.

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, une convention a été établie avec les associations, selon la liste annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est autorisé, conformément au tableau ci-dessous, le versement de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens 2020.

La dépense, 58 000 Euros (cinquante-huit mille Euros) dont 12 000 Euros (douze mille Euros) pour des associations de notre Secteur, sera imputée sur les crédits au Budget 2020 – nature 6574.2 - fonction 422 - service 20013 - action 11012 413.

N°Tiers	Gestionnaires	Association, ALSH et/ou Accueil de jeunes	Adresse	Nom du projet	Montant de la subvention en Euros
22480	SYNERGIE FAMILY	LA ROUGUIERE / LIBERATEURS/ COMTE	89, boulevard des Libérateurs 13011 Marseille	"Jeunesse solidaire 13"	3 000
8263	CENTRE SOCIAL AIR BEL	CS AIR BEL	36 bis, rue de la Pinède 13011 Marseille	Journal numérique des jeunes d'Air Bel	2 500
4366	FEDERATION DES AMIS DE L'INSTRUCTION LAIQUE	VALLEE DE L'HUVEAUNE/ST MARCEL/LA VALBARELLE	4, rue Gimon 13011 Marseille	Planète verte	2 000
25607	INSTITUT DE FORMATION D'ANIMATION ET DE CONSEIL	ST BARNABE/LA FOURRAGERE	Rue Gustave Salicis 13012 Marseille	Prévention sur l'environnement	2 000
22480	SYNERGIE FAMILY	LES CAILLOLS	40, chemin des Campanules 13012 Marseille	Le calme après la tempête	2 500
TOTAL					12 000

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions, ci-annexées, conclues avec les associations listées dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 Madame la Maire, ou son représentant, est autorisée à signer ces conventions.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**